

CARTE DE GARANTIE N°:
N° d'identification de la fenêtre

DATE DE VENTE: / /
à remplir par la société DAKO

DATE DE L'INSTALLATION: / /

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RÉALISANTE L'INSTALLATION:

N° DE L'AUTORISATION:



cachet du fabricant

cachet de l'entreprise réalisant l'installation

La réclamation doit être déposée dans le lieu d'achat du produit, par écrit, avec une description du défaut et la carte de garantie complétée. Le délai pour l'élimination des défauts est jusqu'à 28 jours à compter de la date du dépôt de la réclamation par écrit. Dans le cas de défauts plus complexes, le délai peut être prolongé, toutefois, il ne sera pas plus long que le temps nécessaire pour fabriquer la menuiserie dans laquelle le défaut est survenu.

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. (JO UE L119 du 04.05.2016), ci-après dénommé le „RGPD”, on vous informe que :

- 1) L'administrateur de vos données personnelles est DAKO Sp. z o.o., Al. Piłsudskiego 88, 33-300 Nowy Sącz.
- 2) Contact avec l'inspecteur de la protection des données - iod@dako.eu
- 3) Vos données personnelles seront traitées aux fins du service de garantie/réclamation - conformément à l'art. 6 par. 1 b RGPD -des données nécessaires pour l'exécution du contrat.
- 4) Les destinataires de vos données personnelles seront exclusivement des entités autorisées à obtenir des données personnelles sur la base de réglementations légales et des entités coopérant dans le processus de réclamation
- 5) Vos données personnelles seront conservées pendant la durée de la garantie
- 6) Vous avez le droit d'exiger du responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, le droit de les rectifier, de les effacer ou de limiter le traitement, le droit de vous opposer au traitement, le droit de transférer les données
7. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance
- 8) La fourniture de données personnelles est volontaire

VOYEZ L'OFFRE COMPLÈTE DE DAKO SUR LE SITE WWW.DAKO.EU



MENUISERIE PVC
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE BOIS
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE ALUMINIUM
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



PORTE COUPE-FEU



PORTES DE GARAGE SECTIONNELLES
Portes de garage



STORES TEXTILES



MOUSTIQUAIRES



VOLETS ROULANTS



SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENTE DE LA MAISON

EXAMEN DES RÉCLAMATIONS:

Service de Contrôle de Qualité - DAKO Sp. z o.o.
33-300 Nowy Sącz, Al. Piłsudskiego 88, tel. 0048 18 449 28 00, fax 0048 18 449 28 88



CONDITIONS DE GARANTIE

§ 1

1. DAKO Sp. z o.o. en tant que garant accorde une garantie pour la menuiserie produite en profilés PVC système VEKA.
2. La période de garantie est comptée à partir de la date de la première vente du produit au client, c'est:
 - a. en cas d'installation par le Groupe d'Installation Agréé, titulaire d'un certificat valable :
 - 10 ans pour les fenêtres et les portes-fenêtres en PVC dans les systèmes DPP-70, DPQ-76, DPQ-82 thermoSecure, DPQ-82, DPQ-82AL, DPQ-82 thermoSecure AL en cas de réalisation de la visite technique payable par le services désignés par le producteur dans la 7e année à partir de la date de l'achat,
 - 7 ans pour les fenêtres et les portes-fenêtres en PVC dans les systèmes DPP-70, DPQ-76, DPQ-82 thermoSecure, DPQ-82, DPQ-82AL, DPQ-82 thermoSecure AL,
 - b. en cas d'installation de la menuiserie par un groupe d'installation non agréé ou en cas d'installation par l'acheteur lui-même, à condition que l'installation soit conforme à l'instruction d'installation faisant partie intégrale de la présente Carte de Garantie :
 - 3 ans pour les fenêtres et les portes-fenêtres en PVC dans les systèmes DPP-70, DPQ-76, DPQ-82 thermoSecure, DPQ-82, DPQ-82AL, DPQ-82 thermoSecure AL,
 - c. 2 ans pour les portes extérieures et intérieures PVC,
 - d. 2 ans pour les accessoires supplémentaires tels que: poignées, ferme-portes, serrure électromagnétique, ouvre-impostes et les marchandises commerciales (p.ex. les appuis de fenêtre)
 - e. 2 ans pour les chariots inférieurs et pour les compas supérieurs dans les portes battantes et coulissantes,
 - f. 5 ans (à partir de la date de production) pour l'étanchéité du double vitrage (dans cette période dans l'espace entre les vitres limité par le profilé d'écartement la condensation de la vapeur d'eau ne se produit pas); sont exclus de la garantie ne se produit pas les verres imprimés et sablé,
 - g. 1 an (à partir de la date de production) pour la constatation de la présence de la saleté, des égratignures et des défauts à l'intérieur du double vitrage.
3. La période de garantie pour la livraison de remplacement (c'est-à-dire d'un nouveau produit fourni en remplacement d'un produit défectueux) est de 12 mois, mais pas plus courte que le reste de la période de garantie d'origine.
4. La condition a déposé une plainte en vertu de la garantie est le paiement de la totalité de la commande. Le manque de paiement ne suspend pas ou n'interrompt pas la période de garantie.

§ 2

1. La garantie est valable dans toute l'Union Européenne ou dans des pays tiers et elle s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu. La garantie s'applique aux produits achetés et installés en Union Européenne. En cas de réclamation en dehors de l'Union Européenne, DAKO ne couvre pas les frais de transport et les formalités douanières (d'importation et d'exportation). DAKO ne prend pas la responsabilité de maintenir les délais tels que pour l'Union Européenne.
2. En cas d'achat des produits par un client qui vient de pays tiers, la garantie est valable seulement sur le territoire d'un pays sur lequel le produit a été acheté. Si le client achète le produit sur le territoire d'un pays et l'installe dans un autre pays, il perd tous les droits de garantie.
3. La responsabilité de garantie s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu.
4. La garantie ne couvre pas les défauts résultant d'un mauvais montage, même lorsqu'il est installé par un groupe de monteurs autorisé ayant un certificat valide.
5. Le client est tenu de déclarer les plaintes (signaler la constatation d'un défaut) au plus tard 3 semaines après son apparition.
6. La réclamation doit être déposée dans l'unité commerciale, dans laquelle les marchandises ont été achetées, par écrit avec une description du défaut sur la fiche de la carte de garantie remplie et la preuve d'achat. Cette unité commerciale a le droit et l'obligation à effectuer des réparations mineures; l'ajustement des fenêtres, et le remplacement de vitrage si la plainte est couverte par la garantie.
7. Les demandes seront traitées dans les 28 jours à partir de la date de sa réception dans sa forme correcte. En cas de défauts plus complexes, la date limite pour leur élimination peut être prolongée, cependant, pas plus que le temps nécessaire pour produire la menuiserie dans laquelle le défaut s'est produit.

§ 3

1. Le client est obligé de réceptionner la marchandise, et au déchargement de vérifier la quantité et la qualité de la livraison, et déclarer directement les défauts apparents, qui ne peuvent pas être la base d'une plainte après avoir reçu la marchandise. Comme défauts apparents nous considérons les non-conformités, comme: les dimensions, les divisions, les couleurs, les dommages mécaniques des vitrages et profilés (fissures, rayures, etc...).
2. La garantie ne couvre pas, en particulier, les dommages causés par: un montage ou installation incorrecte selon l'instruction et les règles de l'art. La saleté type: mortier, plâtre, etc..., des changements structurels effectués par le client sans aucun accord avec le fabricant, les réparations effectuées par des personnes non autorisées, utilisation de pièces d'autres fabricants sans le consentement de DAKO, l'utilisation de produits à tort, omission d'entretien ou de façon inadéquate, des facteurs externes tels que les incendies, le sel, les acides et autres produits chimiques, une utilisation inappropriée, utiliser des agents de nettoyage inappropriés, mauvais entretien ou causés par les catastrophes naturelles, les dommages causés par l'utilisation du produit après l'apparition des défauts et avant sa notification, si n'a pas été respecté le délai de la notification visée au § 2, point 4.

3. La garantie ne couvre pas:
 - a. Les composants soumis à l'usure naturelle,
 - b. Les dommages mécaniques subi pendant le transport et l'installation réalisée par le client lui-même ou en raison de l'instabilité de la construction, dans laquelle les menuiseries sont montées,
 - c. Dommages mécaniques des vitrages, comme: fissures provoquées pendant l'exploitation,
 - d. Les défauts du verre autorisées par la norme et la réglementation décrites dans les instructions jointes.
 - e. Les défauts sans importance invisibles après l'installation.
 - f. fissures thermiques des vitrages dues à:
 - un chauffage inégal de la surface du vitrage, par exemple une fenêtre partiellement obscurcie.
 - le recouvrement complet du vitrage avec un film sombre, par exemple lors des travaux de rénovation

§ 4

1. Au cours de la période de garantie, DAKO Sp. z o.o. assure l'élimination gratuite des défauts dus à des facteurs précis dans le produit vendu, défauts qui sont créés dans le cadre de la production et défauts des matériaux. Le choix de la façon de supprimer la faute appartient au garant et - selon sa décision - l'élimination des défauts peut se produire par la réparation des marchandises défectueuses ou le remplacement par un produit sans défauts. Le fabricant ne porte pas d'autres coûts en raison de la faute du produit à l'exception de ce qui a été expliqué dans le texte, en particulier, il n'est pas responsable des dommages réalisés par le client.
2. C'est le garant qui évalue, si la plainte sera couverte par la garantie ou non. Le garant détermine également la base et le cadre de ses responsabilités en raison des défauts constatés, en particulier, si les défauts résultent dans le matériel de l'article vendu ou sont le résultat d'autres facteurs (par exemple assemblage défectueux).
3. Le garant s'engage à, dans le cas d'une contestation sur les causes des défauts et l'étendue de ses responsabilités, résoudre le problème avec l'avis d'experts indépendants ou désigné par les Parties, afin d'évaluer les causes des défauts et s'engage à respecter les résultats d'expertises publiés dans ce mode. Les coûts de l'expertise assumera la Partie contre laquelle la décision a été rendue.

§ 5

1. La garantie n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits du client en vertu des règles de la responsabilité du vendeur au consommateur pour les défauts de la chose vendue.

Attention! Les techniques diversifiées de production et de pigmentation des vernis et des peintures n'excluent pas l'apparition de différences minimales de couleur par rapport au nuancier RAL d'origine. Par conséquent, les couleurs et les niveaux de brillance ne doivent pas être traités obligatoirement comme sûrs. Le nuancier RAL est destiné à l'orientation dans la palette de couleurs RAL.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Les fenêtres et les portes ne peuvent être transportées qu'en position verticale. Cela concerne surtout les éléments vitrés. Les fenêtres doivent être stockées jusqu'à leur installation dans un endroit qui n'est pas directement exposé aux rayons du soleil et au contact avec des objets chauds, des agents d'imprégnation, des adhésifs, des peintures et des solvants.

INSTALLATION

LA POSE DES FENÊTRES ET DES PORTES COULISSANTES À LEVAGE HST EN CATÉGORIE RC 2N, RC 2 DOIT ÊTRE FAIT EN NORME EN 1627 – 1630. Après la pose, il exige une préparation de la liste produits anti-effraction posés.

1. L'installation signifie le montage des fenêtres, des façades, des revêtements des murs qui d'une manière déterminée doivent transférer les forces agissant sur un élément provenant des charges suivantes : le poids à vide, les pièces mobiles (par exemple du vantail de fenêtre), la force du vent. L'assemblage de la construction de fenêtre avec le bâtiment sert aussi à :
 - assurer une isolation thermique et acoustique optimales,
 - assurer une isolation adéquat des conditions atmosphériques,
2. Les dimensions et le positionnement de la construction par rapport au mur doivent être basées sur la documentation technique du bâtiment ou être déterminés avec le représentant de l'investisseur. La documentation technique typique fait laisser l'espace:
 - pour les fenêtres PVC de 35 mm de largeur et 60 mm de hauteur,
 - pour les portes PVC de 35 mm de largeur et 15 mm de hauteur si elles sont montées directement sur le sol
3. Fenêtres sont installées après avoir préparé d'une manière adéquate d'une baie de fenêtre, après avoir éliminé les restes du mortier, du béton etc. et ensuite après avoir enlevé les vantaux de fenêtre (fig. 1a et 1b activPilot Concept, fig. 2a et 2b - activPilot Select). L'enlèvement du vantail est réalisé après avoir retiré des caches paumelles, après avoir avancé les goupilles de la charnière supérieure et après avoir retiré le vantail de la charnière inférieure.

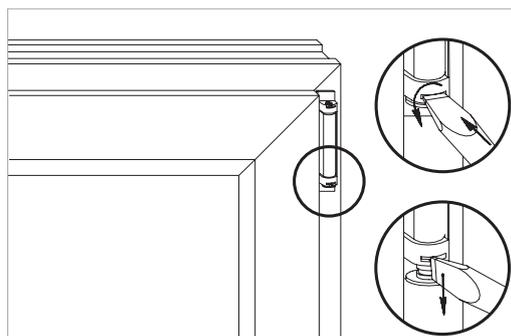


Fig. 1a Déblocage de la tige de la charnière de l'écarteur

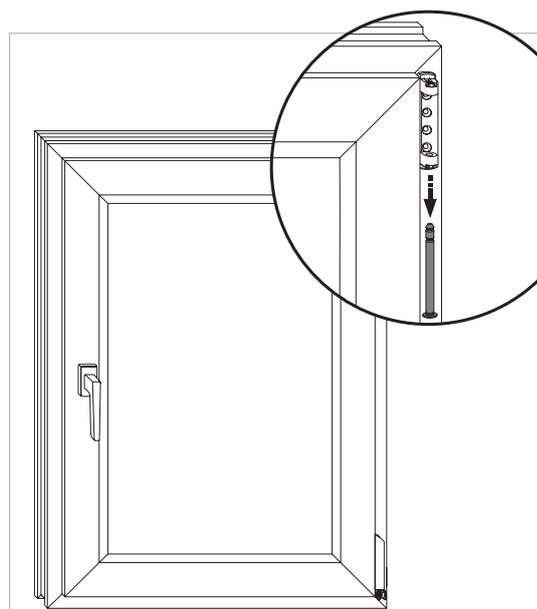


Fig. 1b Démontage de la goupille du palier de compas

Instruction du démontage de la ferrure

- ouvrir le vantail de cette façon pour qu'il ne touche pas au dormant
- enlever les protections en matière plastique des charnières supérieure et inférieure
- débloquer la tige de la charnière supérieure (1a)
- avancer la goupille de la charnière supérieure (1b)
- avancer le vantail de la charnière inférieure

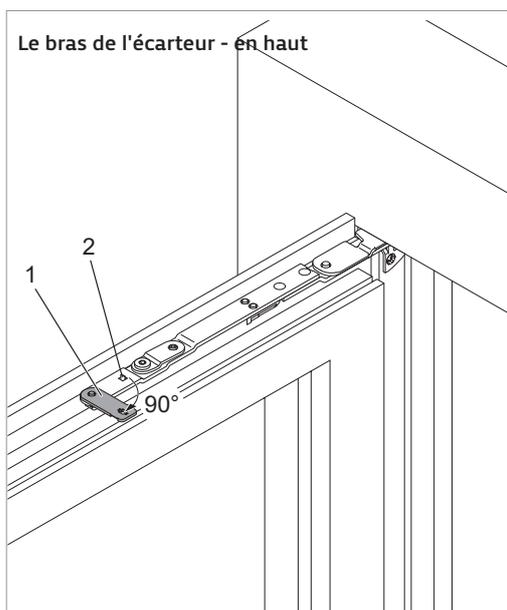


Fig. 2a Déblocage du bras de l'écarteur

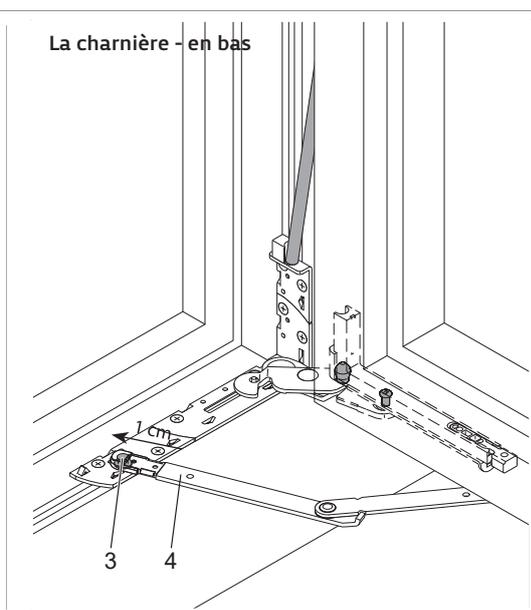


Fig. 2b Déblocage de la charnière inférieure

Instruction du démontage de la ferrure

- ouvrir le vantail à 90° en haut du vantail débloquent l'écarteur - le ressort de protection (2), pousser à l'aide du tournevis et en même temps tourner le verrouillage de l'écarteur (1) de 90°
- dans le coin inférieur du cadre débloquent le bras du limiteur en soulevant la tôle (3) et en déplaçant le bras du limiteur environ 1 cm vers la fermeture.
- soulever le vantail et l'enlever

4. Poser le bras de la fenêtre à la baie du mur, en maintenant la distance déterminée au point 2, en utilisant les rondelles et les cales entretoises. Les rondelles et les cales doivent être réalisées en bois dur imprégné, en matière plastique ou en matière équivalente. Après avoir installé le cadre il faut laisser le nombre nécessaire de rondelles. Le support dans la partie inférieure du cadre est particulièrement important.

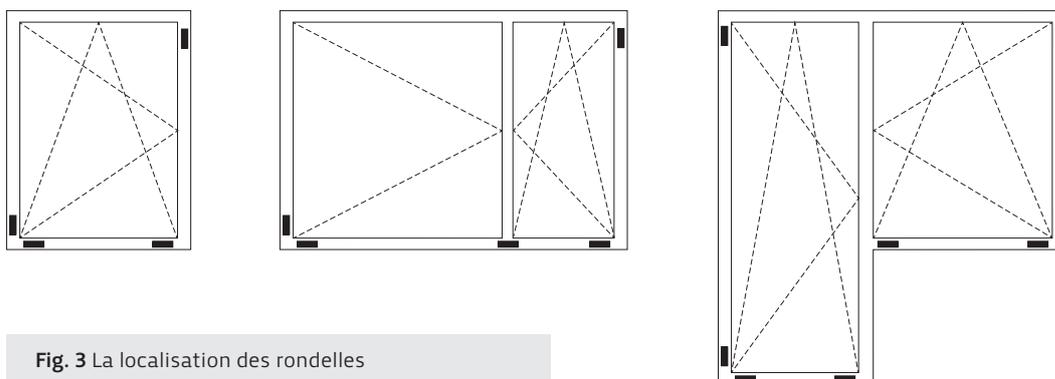


Fig. 3 La localisation des rondelles

5. Lors de l'installation des fenêtres et des portes il est acceptable une manière typique de la fixation ou leur combinaison :
- la fixation directe à l'aide des éléments de fixation (cheville) qui sont transposés par la baie du dormant et fixés au mur,
 - la fixation indirecte à l'aide des éléments de fixation indirectes (ancres) qui sont transposés par la baie du dormant et fixés au mur

Dans la plupart des cas les manières de fixation décrites sont efficaces. Cependant les constructions plus grandes, les fenêtres colorées, les portes d'entrée, les portes accordéons, les fenêtres en arc, les **portes oscillo-coulissantes (dont le rail inférieur être obligatoirement soutenu)**, il faut obligatoirement installer sur les chevilles. En cas d'installation de la fenêtre à deux vantaux, il faut placer sous le montant la rondelle portante supplémentaire et la partie inférieure du dormant doit être fixé au sol à l'aide de chevilles dans la distance maximale de 20 mm du meneau. Lors de cette installation le manchon de la cheville est remplie par la silicone pour éviter l'infiltration de l'eau à l'intérieur du mur. Dans les fenêtres à trois vantaux cette opération doit être répétée pour chaque meneau. Ces opérations doivent être aussi réalisées en cas de meneau à manchon ou mobile. L'écartement recommandé entre les éléments de fixation est indiqué sur le schéma ci-dessous.

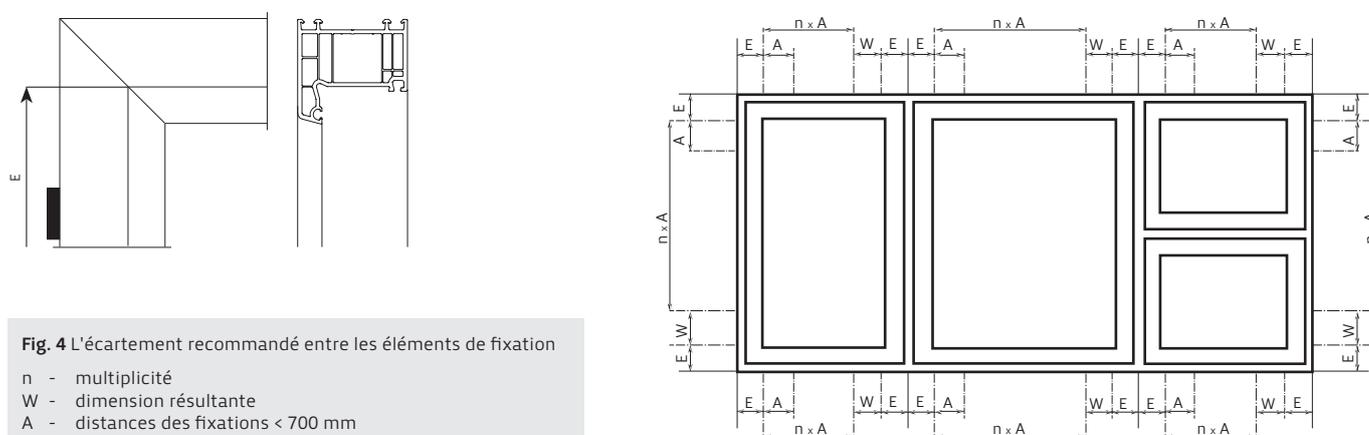


Fig. 4 L'écartement recommandé entre les éléments de fixation

- n - multiplicité
- W - dimension résultante
- A - distances des fixations < 700 mm
- E - distances des fixations à partir du coin intérieur du cadre env. 100 mm

6. Le choix d'une méthode d'installation des portes-fenêtres et des portes d'entrée dépend surtout de la situation sur le chantier. La méthode d'installation exigée des portes-fenêtres et des portes d'entrée c'est une installation avec les profilés sous seuil (réalisés en PVC). Les profilés sous seuil doivent être positionnés; ils sont positionnés sur les rondelles d'écartement et ensuite assembler au support à l'aide des ancrés de montage (ne pas enlever les rondelles d'écartement). Également pour les constructions des portes d'entrée et celles des portes-fenêtres et en particulier pour les portes HST le seuil doit être précisément mis au niveau. Le schéma exemplaire de l'installation du seuil bas avec les profilés sous seuil - Fig. 5.
7. Le remplissage correct du jeu de montage entre le cadre du dormant et le mur du dormant à l'aide du matériel d'isolation et d'étanchéité est indispensable pour assurer l'isolation thermique et acoustique de la fenêtre. Le remplissage doit en même temps permettre la diffusion de vapeur d'eau à l'extérieur du bâtiment qui est produite suite à la différence de la pression présente des deux côtés du joint d'étanchéité. Il faut respecter la règle suivante « l'étanchéité supérieure du côté intérieur de l'assemblage de la fenêtre avec le mur par rapport au côté extérieur ». Les matériaux qui sont le plus souvent utilisés pour étancher les assemblages ce sont les mousses de polyuréthane, les matières minérales, les bandes d'étanchéité imprégnées. Pour éviter la formation du cadre du dormant l'injection de la mousse doit être effectuée avec les vantaux installés.
8. Il est recommandé d'effectuer l'installation des appuis extérieurs directement à la baguette sous appuis. S'il n'est pas possible d'installer les appuis extérieurs directement à la baguette sous appuis, il faut installer les appuis et ne pas couvrir les trous d'évacuation. Les assemblages des appuis exposés à l'activité de l'eau pluviale doivent être étanchés par une bande de butyle ou par silicone. En choisissant la menuiserie PVC avec capotage ALU vous avez en standard des trous de drainage cachés de bas. Dans ce cas il faut bien installer la pièce d'appui externe. On conseille l'installation de pièce d'appui en métal qui permet d'évacuer l'eau au-delà du mur. La façon d'installer est présentée sur la fig. 6
9. Après avoir installé la fenêtre et avant l'application de mousse polyuréthane entre le châssis et le mur: les segments de longueur plus de 1500 mm doivent être renforcés. Les charnières du vantail peuvent être réglées sur tous les trois plans. Cela garantit le positionnement central du vantail et la fermeture léger. Le mode de réglage est présenté aux pages 5 et 6.
10. Enlever le film de protection de la menuiserie PVC après avoir terminé tous les travaux de crépissage et de peinture, mais au plus tard dans le délai de 2 mois à partir de l'installation. Après avoir enlevé le film de protection on peut installer les protections sur les canaux d'évacuation et visser les poignées. Il faut faire attention lors de l'installation à ce que les trous d'évacuation ne soient pas couverts par l'appui de fenêtre et en cas de porte-fenêtre par la couche du plancher.
11. Après avoir installé la fenêtre contenant le vitrage avec un capillaire (vitrage altitude), il sera nécessaire de courber le capillaire (rendre le vitrage étanche)
12. L'utilisateur effectue lui-même les travaux de réglage et d'entretien de la menuiserie des fenêtres et des portes conformément aux instructions figurant sur la carte de garantie.

Les solutions présentées sont utilisées dans la plupart des cas de l'installation. Puisqu'il y a de nombreuses constructions de murs et les architectes ont des attentes différentes, il est recommandé de consulter la méthode d'installation avec les représentants de l'investisseur. Les restrictions de l'installation se traduisent aux contraintes présentées par les producteurs des matériaux de fixations et d'étanchéité

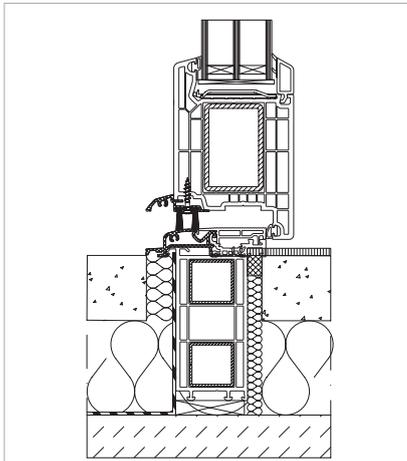
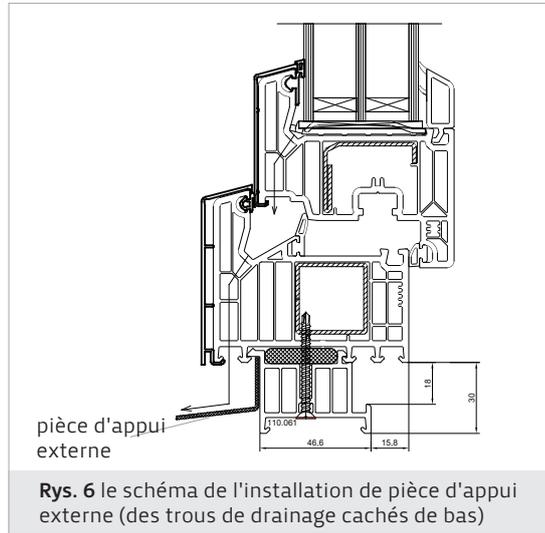


Fig. 5 le schéma de l'installation du seuil bas



Rys. 6 le schéma de l'installation de pièce d'appui externe (des trous de drainage cachés de bas)

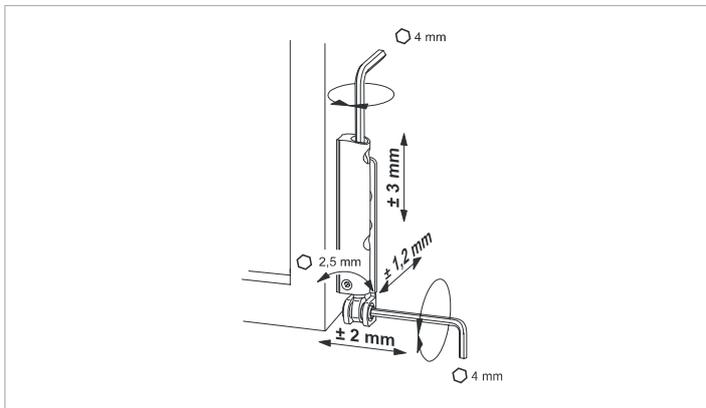


Fig. 7 Charnière basse

Réglable en hauteur (± 3 mm) réglable en largeur (± 2 mm). Réglage supplémentaire de la pression de l'ouvrant pour le châssis sur la charnière de l'ouvrant ($\pm 1,2$ mm).

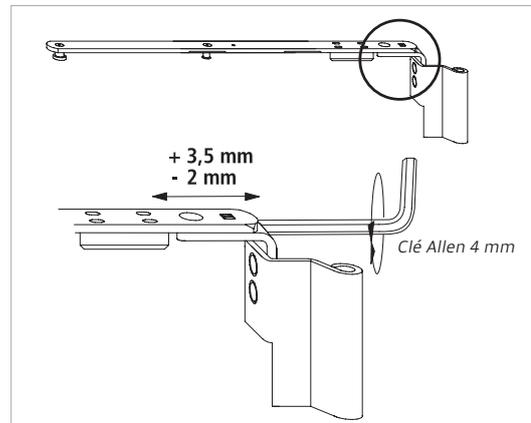
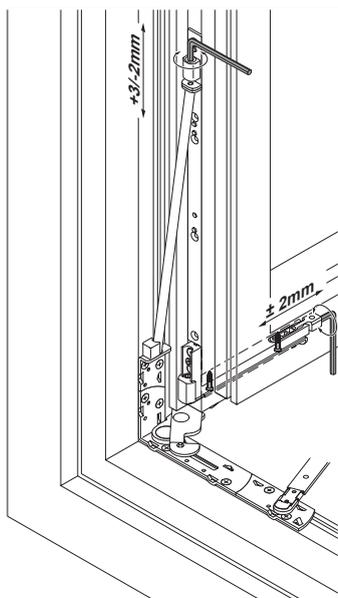
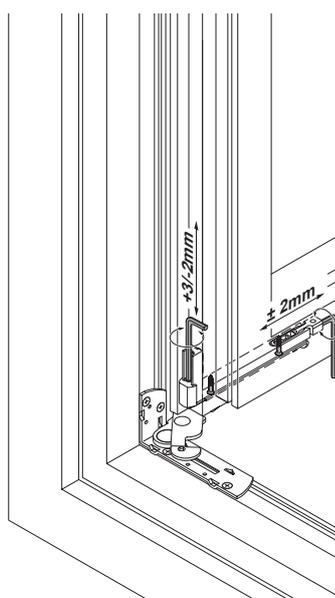


Fig. 8 Compas - Fenêtre de rectangle

Ajustement vertical de l'ouvrant (de -2 à +3,5 mm)



Charnière cadre à partir des 100 kg



Charnière cadre jusqu'à 100 kg

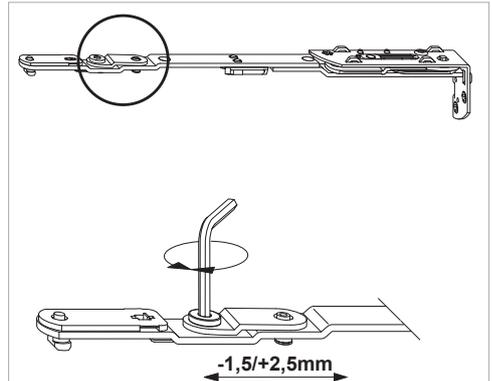


Fig. 10 L'écarter

Le réglage latéral sur l'écarter (2,5 mm dans la direction vers la charnière, 1,5 mm dans la direction de la charnière).

Fig. 9 La charnière inférieure

Le réglage de la hauteur (+3 mm / -2 mm) et le réglage latéral du vantail (+/- 2 mm).

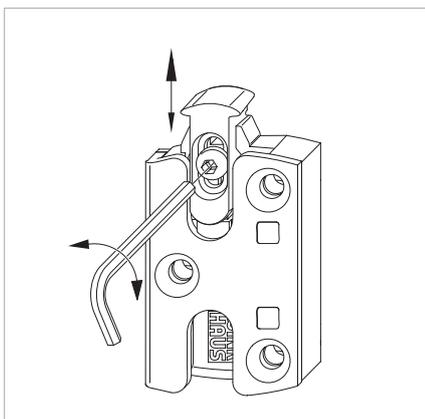


Fig. 11 Élément du dormant DFE
Réglage de la hauteur (+/- 3 mm) pour la rampe du rehausseur d'ouvrant.
Lors de chaque réglage des ferrures il y a lieu de contrôler le réglage de la hauteur du DFE

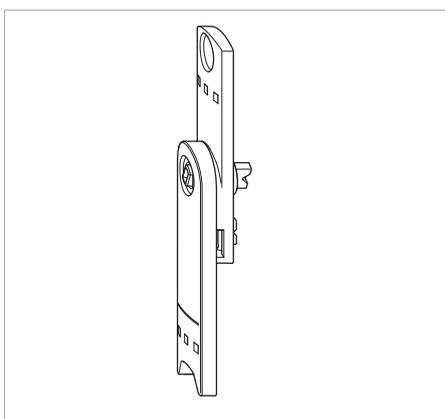


Fig. 12 La partie de l'élément DFE montée sur la crémonne
Anti-fausse manoeuvre à levage DFE.

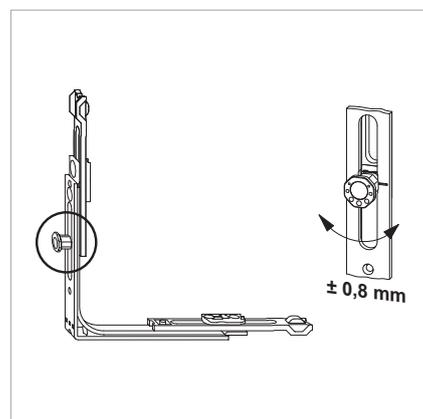


Fig. 13 Point de fermeture octogonal
Réglage de la pression de serrage entre l'ouvrant et le dormant ($\pm 0,8$ mm) en tournant le point de fermeture

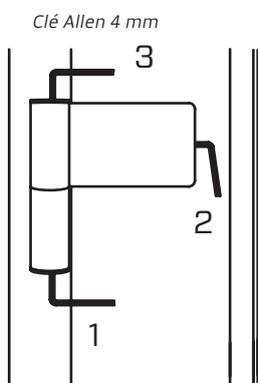
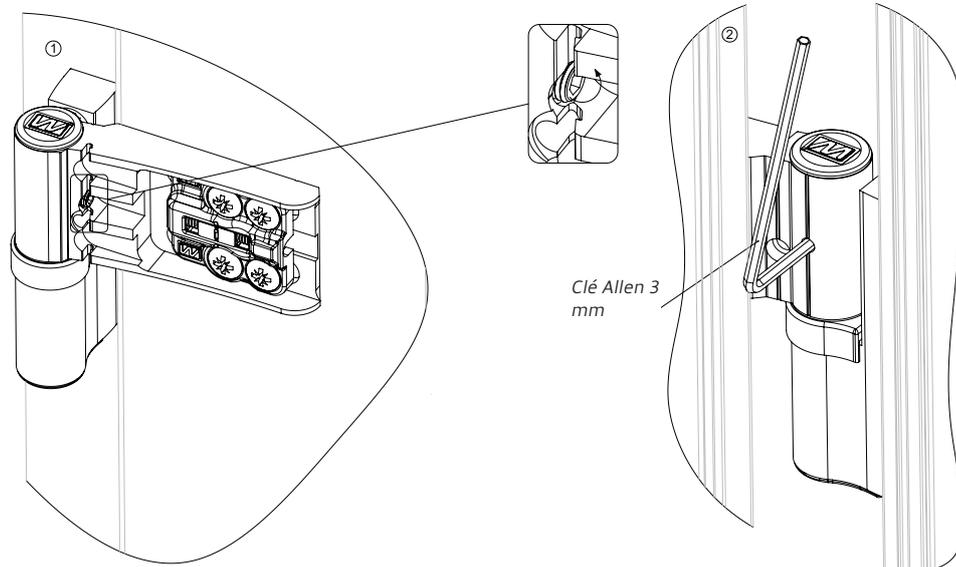


Fig. 14 Charnière de porte
1. Réglage de la hauteur -1/+5
2. Réglage latéral +/- 5 mm
3. Réglage de la pression +/- 2 mm

ATTENTION! Les charnières doivent être ajustées de manière uniforme, afin d'exclure la surcharge d'une des charnières



Dessin 15. Charnière de porte de service et de porte de terrasse d'ouvrante vers l'extérieur

REGLAGE DE PRESSION

1. Desserrez la vis de blocage
2. L'accès au réglage de la pression du joint est possible après ouverture de la porte

Après avoir fait le réglage, avec la porte fermée, assurez-vous de serrer la vis de blocage, précédemment desserrée à l'étape 1

ATTENTION! Les charnières doivent être réglées uniformément pour exclure une charge excessive sur l'une des charnières

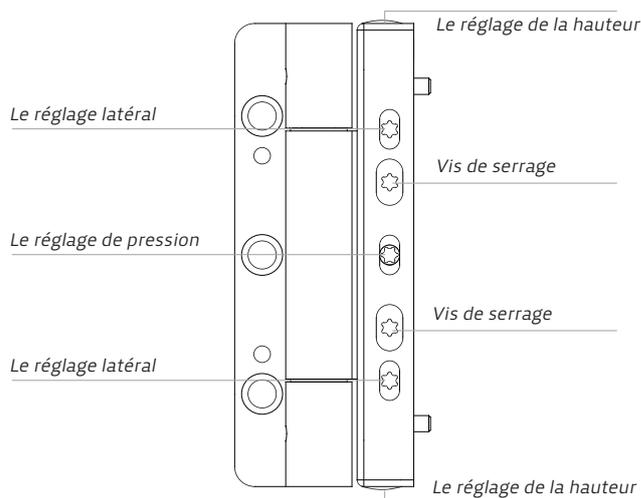


Fig. 16 Charnière à rouleau

1. Le réglage de la hauteur +/- 3 mm
2. Le réglage latéral +/- 3 mm
3. Le réglage de pression +/- 1,5 mm

Pour le réglage utilisé une clé Torx T30

Le réglage latéral:

- ouvrez la porte
- effectuez le réglage latéral par une rotation simultanée dans la même direction

Attention! Éviter les tensions sur l'axe de charnière

Le réglage de pression:

- ouvrez la porte
- desserrez légèrement les vis de serrage (les portes ne se déposent pas). Ensuite serrez fortement la porte à l'aide de vis d'excentrique
- serrez les vis de serrages

Le réglage de la hauteur:

- ouvrez la porte
- enlevez le vis en haut pour le réglage de la hauteur
- à l'aide du vis bas du réglage de la hauteur, placez la porte à la position demandée
- fixez à nouveau la vis haut du réglage de la hauteur



ATTENTION!

LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS EN CAS DE NON-RESPECT DE RÈGLES DU MONTAGE, EXPLOITATION ET CONSERVATION

RÈGLES DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN

1. Le nettoyage des cadres et des vantaux des fenêtres - les fenêtres en PVC

Les surfaces en PVC doivent être nettoyées avec un chiffon doux ou une éponge avec des produits nettoyants liquides doux qui ne contiennent pas de poudre abrasive. L'utilisation de forts produits chimiques, notamment du solvants nitrés, essence, acétone, acide acétique, est interdit. Ne pas nettoyer les cadres et les vantaux à l'aide d'outils pointus, car ils peuvent provoquer des rayures permanentes impossibles à éliminer.

Pour les composants en acier inoxydable, il faut les imprégner après avoir retiré le film de protection. Le produit recommandé pour l'imprégnation de l'acier inoxydable c'est le 3M Stainless Steel Cleaner.

2. L'entretien des joints d'étanchéité

Pour l'entretien des joints d'étanchéité, on conseille d'utiliser de l'huile de silicone ou vaseline technique au moins une fois par an.

3. Nettoyage et échange des vitrages.

Les vitrages sont nettoyés périodiquement à l'eau claire ou avec des produits non alcalins ou en utilisant des agents neutres exempts de matières abrasives ou fluorées. On conseille de vitrer vos fenêtres par le personnel qualifié et compétant en faisant attention à tous les dangers.

4. Entretien et nettoyage des ferrures

Il faut régulièrement contrôler l'état ferrures. On conseille de nettoyer tous les éléments modulables et les jonctions à l'aide de l'huile pour la conservation de la quincaillerie. Ne jamais utiliser de produits abrasifs qui provoqueraient des rayures.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La description des défauts admissibles dans les doubles vitrages:

La qualité de réalisation des vitres doubles et des fiches simples de verre doit être évaluée d'une façon conforme aux méthodes conclues dans les Normes Polonaises.

pour les vitres doubles: PN EN 1279-1 „Verre dans la construction. Vitres doubles d'isolement. Partie 1. Exigences générales, tolérances dimensionnelles et les règles de description du système.”

pour les fiches trempées: PN-EN 12150-1 „Verre dans la construction. Verre de sécurité trempé thermiquement, en sodium-calcium-silicate. Partie 1: Définitions et description.”

pour les fiches en verre float: PN-EN 572-8 „Verre dans la construction. Produits de base en verre sodium-calcium-silicate. Livraison des produits des dimensions fixes.”

pour les fiches en verre couvert: PN-EN 1096-1 „Verre dans la construction. Verre couvert. Partie 1: Définitions et classement.”

pour les fiches en verre laminé: PN-EN ISO 12543-6 „Verre dans la construction. Verre feuilleté et verre de sécurité feuilleté. Aspect.”

pour les fiches en verre renforcé thermiquement: PN EN 1863-1 „Verre dans la construction. Renforcement thermique de verre en sodium-calcium-silicate. Partie 1. Définitions et description.”

pour les fiches en verre trempé recuit: PN EN 14179-1 „Verre dans la construction. Verre en sodium-calcium-silicate trempé thermiquement et recuit. Partie 1. Définition et description.”

Conformément aux normes ci-dessus, l'estimation d'une présence de défauts des vitres est réalisée en position verticale, d'une distance de 2 m au minimum, sur l'écran gris au fond avec éclairage clair et indirect. Les défauts des vitres, visibles dans ces conditions sous un angle droit – sont évalués de point de vue de conformité aux exigences déterminées dans les normes mentionnées ci-dessus.

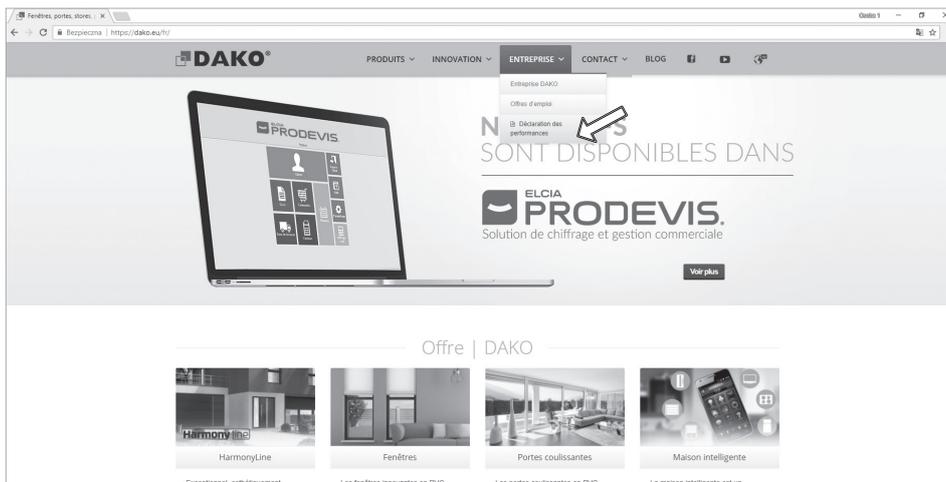
Nom de défaut	Zone principale	Zone de bord (zone autour des vitres, d'une largeur égale 10% de dimension de la vitre double)
Fendillements capillaires	admissibles, mais non concentrés	admissibles, mais non concentrés
Fractures	admissible une fracture d'une longueur à 15 mm, la somme de toutes longueurs ne peut pas dépasser 15 mm	admissible une fracture d'une longueur à 30 mm, la somme de longueurs de toutes les fractures ne peut pas dépasser 90 mm
Défauts de points		
< 0,5 mm	admissible	admissible
< 1,0 mm	admissibles, non concentrés	admissibles, non concentrés
< 3,0 mm	2 pièces sur m ² , max. 5 pièces	1 pièce sur m courant, sur un côté de la vitre
> 3,0 mm	inadmissible	inadmissible

CARTE DE RÉPARATIONS

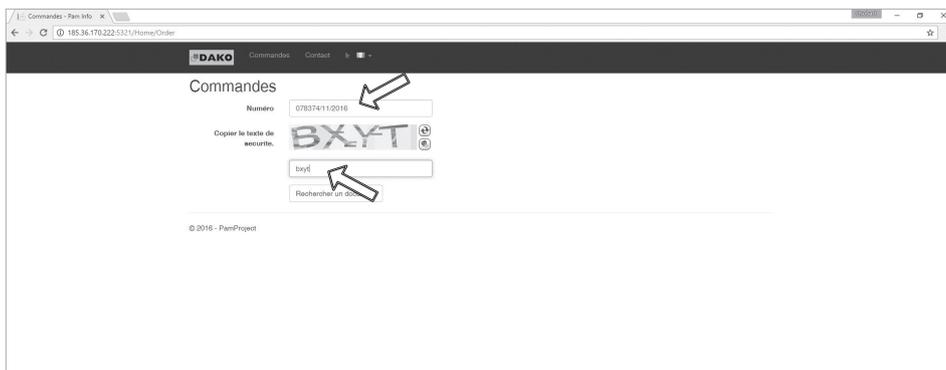
Date de communication de la réclamation	Observation de l'employé du service de la société DAKO	Date de l'élimination des vices et la signature de l'employé du service de la société DAKO

NOTICE DU TÉLÉCHARGEMENT DE LA DÉCLARATION DES PERFORMANCES:

1. Choisir le signet "Déclaration des performances" sur le site DAKO.



2. Introduire le numéro de commande et copier le texte du dessin, ensuite cliquer sur "Rechercher un document".



3. Choisir le signet "Télécharger la déclaration des performances".

